



Note d'information Mini-séjour à Granville

Comme depuis plusieurs étés, le secteur « Jeunes » propose un mini-séjour à Granville sur les vacances du mois de juillet.

Nous tenions à vous informer que pour cette année, comme lors des dernières éditions, nous avons réservé l'hébergement dans un hôtel situé en centre-ville et à proximité de la gare. Hormis le petit déjeuner du vendredi matin, nous ne fournirons pas la restauration sur le séjour. Nous demandons à chaque parent des jeunes participant à ce séjour de leur prévoir un pique-nique pour le jeudi midi, ainsi que de leur donner de l'argent à gérer sur le séjour pour qu'il puisse s'acheter leurs repas du jeudi soir, du vendredi midi et éventuellement du vendredi soir (retour sur Dreux vers 21H15), 20 à 30 € nous paraissent suffisants. Pour information, Granville dispose d'une grande diversité de lieux de restauration permettant à chacun de manger ce que bon lui semble.

Nous avons opté pour cette mise en place afin de poursuivre notre objectif d'autonomisation des jeunes participant à nos activités, et aussi car nous n'étions pas en mesure de fournir une restauration telle que la réglementation des accueils de loisirs l'exige.

Le départ et le retour se feront à la Gare de Dreux. Nous vous rappelons que nous nous rendons à Granville en train, nous vous conseillons donc vivement d'être à l'heure le jeudi matin à la gare.

Merci également de prévoir que votre enfant ait une pièce d'identité avec lui (ou une photo de cette dernière dans son téléphone) afin de pouvoir la présenter en cas de demande du contrôleur SNCF.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez donc pas à nous contacter en cas de questions.

Mickaël, le responsable du secteur « Jeunes »

A retourner avant le 10 juin 2026 à la CCPH, 22 Porte d'Epernon, CS00050, 78550 Maulette

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de cette note d'information, et autorise mon enfant à participer à ce mini-séjour dans les conditions énoncées ci-dessus.

Fait à Le.....

Signature d'un titulaire de l'exercice
de l'autorité parentale :

Signature du jeune :